



**Rapport d'activités
du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020**

Fonds de développement des territoires

1- CONTEXTE GÉNÉRAL.....	3
2- DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL.....	4
2.1 Priorités d'intervention pour les projets structurants pour les milieux de vie.....	4
2.2 Bilan des activités par priorité d'intervention en matière de culture.....	4
2.2.1 Priorité : Développement de pôles d'animation en muséologie scientifique	4
2.2.2 - Priorité : Développement culturel.....	5
2.3 Bilan des activités par priorité d'intervention en matière de développement social...	6
2.3.1 - Priorité : Soutien à la concertation locale et régionale	6
2.3.2 - Priorité : Développement social.....	9
2.3.4 - Ententes en matière de développement social.....	12
3- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	15
3.1 Priorités d'interventions	15
3.1.1 - Priorité 1 : Favoriser le développement de l'entrepreneuriat à Laval en offrant, notamment, un accompagnement stratégique et un soutien sectoriel aux entreprises	15
3.1.2 - Priorité 2 : Offrir un soutien financier pour stimuler la création et l'expansion d'entreprises à Laval	16
3.1.3 - Priorité 3 : Contribuer à la concertation régionale visant à promouvoir et à développer l'entrepreneuriat à Laval	17
3.1.4 - Priorité 4 : Favoriser le développement d'un écosystème innovant en soutenant la création de startups, de vitrines technologiques, d'incubateurs et d'accélérateurs, de hubs et d'autres organismes voués à l'innovation.....	18
3.1.5 - Priorité 5 : Réaliser des actions structurantes spécifiques aux parcs et zones industriels ainsi qu'aux secteurs commerciaux	18
4- BILAN FINANCIER 2019-2020	19
5- LISTE DES ENTENTES SECTORIELLES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL AVEC LES MINISTÈRES	20
6- LISTE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES PRIVÉES ET AUX ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE	21

1- CONTEXTE GÉNÉRAL

Le 5 novembre 2014, le gouvernement du Québec et les représentants du milieu municipal concluaient un pacte fiscal transitoire qui prévoyait, entre autres, une nouvelle gouvernance en matière de développement local et régional, et qui renforçait le rôle des municipalités régionales de comté (MRC) dans ce domaine.

Le Fonds de développement des territoires (FDT) a été institué en vue de soutenir les MRC dans leur nouvelle compétence.

La Ville de Laval, qui détient les pouvoirs d'une MRC, a été invitée à conclure une entente avec le gouvernement du Québec pour 2015-2017. Un addenda a ensuite été conclu le 27 janvier 2017 en vue de prolonger l'entente jusqu'en 2020. Les sommes annuelles du FDT accordées à la Ville de Laval sont présentées au tableau suivant :

Tableau des sommes de l'entente du FDT par année financière pour la Ville de Laval				
2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
1 654 479 \$	1 764 451 \$	1 764 451 \$	1 863 285 \$	2 061 101 \$

Soulignons également que l'administration lavalloise et le conseil municipal issus de l'élection de 2013 ont enclenché un processus de transformation en profondeur visant, notamment, à doter Laval d'une vision stratégique. Le document *Laval 2035 : urbaine de nature* et la planification stratégique qui en découle sont le fruit d'une vaste consultation effectuée auprès des partenaires et de la population lavalloise. De plus, à la suite de l'abolition par le gouvernement du Québec des conférences régionales des élus (CRÉ) et des centres locaux de développement (CLD), la Ville de Laval a entrepris l'internalisation des activités de ces entités et elle assume désormais pleinement son rôle de leader en matière de développement social, culturel et économique du territoire.

Dans ce contexte, la Ville de Laval a confié la gestion du FDT au Service du développement économique et au Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social (SCLSDS) en vue de réaliser les objets suivants :

- La promotion de l'entrepreneuriat ainsi que le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise ;
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social et culturel ;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement.

Chacun de ces deux services municipaux présente ici le bilan de ses activités à l'égard de ses priorités d'intervention respectives dans le cadre du FDT.

Puisque l'Entente relative au FDT arrivait à échéance le 31 mars 2020, une nouvelle entente a été conclue. En effet, suivant la nouvelle entente fiscale entre le gouvernement du Québec et les municipalités pour les années 2020 à 2024, le Fonds régions et ruralité a été créé, notamment à partir du Fonds de développement des territoires et du Fonds d'appui au rayonnement des régions. C'est dans ce contexte que l'Entente relative au fonds régions et ruralité, volet 2 – soutien à la compétence de développement local et régional des MRC a été signée par la Ville de Laval et le gouvernement du Québec pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2025.

2- DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

2.1 Priorités d'intervention pour les projets structurants pour les milieux de vie

La Ville de Laval a établi, selon les dispositions de l'Entente, ses priorités pour l'utilisation du FDT. Ces priorités ont été définies à partir de la vision stratégique intitulée Laval 2035 : urbaine de nature, qui est le résultat d'une vaste consultation auprès de la population, des employées et des employés, des entreprises et des organismes communautaires du territoire.

Deux grands axes composent les priorités d'intervention à l'égard des projets structurants pour les milieux de vie, soit le développement culturel et le développement social, qui se traduisent en quatre domaines d'intervention :

- Développement de pôles d'animation en muséologie scientifique ;
- Développement culturel ;
- Soutien à la concertation locale et régionale ;
- Développement social.

2.2 Bilan des activités par priorité d'intervention en matière de culture

2.2.1 Priorité : Développement de pôles d'animation en muséologie scientifique

Les objectifs à l'égard de cette priorité d'intervention sont les suivants :

- Soutenir des organismes qui offrent des services professionnels dans les domaines de la concertation et de la formation, de la recherche, de la création, de la production et de la diffusion ;
- Soutenir l'excellence ;
- Favoriser l'accès à la culture sur le territoire lavallois ;
- Soutenir la réalisation de projets de sensibilisation à la culture scientifique.

En lien avec cette priorité la Ville de Laval a accordé 20 500 \$ au Cosmodôme dans le cadre du projet Expositions temporaires 2019-2020 afin de permettre les réalisations suivantes :

- Exposition d'art contemporain temporaire 2019 « Merveilles célestes », fruit de la résidence de deux artistes à l'observatoire du Mont-Mégantic ;
- Exposition temporaire 2020 « Volonté de fer : les femmes en STIM », une production mettant en valeur les femmes en sciences ;
- Rédaction de la nouvelle politique de gestion des collections de l'organisme.

Notons que ce projet permet également de mettre en œuvre l'objectif de favoriser le développement culturel au sens plus large, comme détaillé au point suivant.

Projet soutenu en matière de développement des pôles d'animation en muséologie scientifique dans le cadre du FDT				
Nom du projet	Nom de l'organisme	Montant accordé	Coût total du projet	Nombre d'emplois créés ou maintenus
<i>Expositions temporaires 2019-2020</i>	Cosmodôme	20 500 \$	24 216 \$	2
TOTAL		20 500 \$	24 216 \$	2

2.2.2 - Priorité : Développement culturel

Les objectifs de cette priorité d'intervention sont les suivants :

- Soutenir des organismes qui offrent des services professionnels dans les domaines de la concertation et de la formation, de la recherche, de la création, de la production et de la diffusion ;
- Soutenir l'excellence ;
- Favoriser l'accès à la culture sur le territoire lavallois.

À cet égard, la Ville de Laval a soutenu une phase de développement et de consolidation du Théâtre Harpagon, qui consiste à mettre en place un meilleur encadrement de ses activités sur le plan de la gestion, de la coordination et des communications et ainsi, à assurer le rayonnement de l'organisme dans l'ensemble de ses projets. Le financement accordé à l'organisme a notamment permis de soutenir la réalisation suivante :

Tableau des projets soutenus en matière de développement culturel dans le cadre du FDT				
Nom du projet	Nom de l'organisme	Montant accordé	Coût total du projet	Nombre d'emplois créés ou maintenus
<i>Consolidation et développement</i>	Théâtre Harpagon	30 000 \$	36 000 \$	3
TOTAL		30 000\$	36 000 \$	3

2.2.2.1 Le Plan de développement culturel de la région de Laval – 2019-2023

Le Plan de développement culturel de la région de Laval (PDCRL) est le résultat d'une démarche qui s'est échelonnée sur plus de deux ans. Pour donner suite au dépôt d'un diagnostic culturel en 2017, les citoyennes et les citoyens de Laval, de concert avec les acteurs culturels et divers partenaires régionaux, ont participé à une réflexion collective sur la culture lors du Sommet de la culture et dans le cadre d'une soixantaine de rencontres de consultation. Les éléments dégagés de cette consultation ont mené à l'identification d'actions porteuses pour chacun des cinq grands chantiers identifiés par le diagnostic culturel :

- La culture, pilier indissociable d'un développement régional durable ;
- Un écosystème culturel professionnel pluriel, innovant, pérenne et qui œuvre en synergie ;
- La culture, vecteur d'identité, enrichie par une citoyenneté culturelle active et source d'épanouissement collectif ;
- Une culture qui rayonne à Laval et au-delà de ses frontières ;
- Le développement stratégique des équipements spécialisés et des infrastructures culturelles sur le territoire.

Pour donner suite au travail de priorisation des actions effectué par le comité de pilotage en 2018, la mise en place du comité technique a permis de mener à terme la rédaction du PDCRL. L'année 2019 marque le dévoilement du PDCRL et la poursuite des travaux entourant sa gouvernance et sa mise en œuvre. Parmi les faits saillants, notons la mise en place d'un comité de vigie chargé de veiller au respect de la vision, des valeurs et de l'avancement du PDCRL, l'organisation d'une élection pour pourvoir les postes au sein de ce comité, l'élaboration d'un outil de suivi des actions du PDCRL et l'amorce de travaux sur une méthode permettant d'évaluer l'impact des actions réalisées. Notons également la constitution d'un hub de création culture-savoir et l'organisation d'un concours de design dans le cadre de la vision intitulée *Métamorphose créative*, laquelle constitue la vision culturelle du secteur Montmorency du centre-ville de Laval.

2.2.2.2 Entente sectorielle pour la mise en œuvre du Plan de développement culturel de la région de Laval (PDCRL) 2019-2022

Dans la foulée du dévoilement de cette planification culturelle régionale, l'Entente sectorielle pour la mise en œuvre du Plan de développement culturel de la région de Laval (PDCRL) a été signée le 11 octobre 2019 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). En soutenant la réalisation d'actions structurantes sur le plan du développement culturel et du déploiement d'un pôle en muséologie scientifique, cette Entente est en adéquation avec les priorités ciblées par le FDT.

Les travaux d'élaboration de cette entente ont été alimentés par le processus d'élaboration du PDCRL pour lequel le comité de pilotage, formé de représentants de la Ville de Laval, de Culture Laval et du milieu, a participé au processus de négociation. Le comité technique du PDCRL, quant à lui, continue d'être consulté sur le plan d'action de l'Entente. Ainsi, les orientations identifiées par quatre chantiers ciblés du PDCRL constituent les objectifs de la présente Entente :

- Réaliser des activités de veille et de recherche et développer des indicateurs afin d'approfondir la connaissance sur le secteur culturel lavallois et mesurer son impact sur le développement régional ;
- Favoriser la collaboration entre les acteurs culturels et ceux des autres piliers du développement durable ;
- Améliorer les conditions nécessaires à l'attraction, à la rétention et au développement des acteurs culturels professionnels ;
- Renforcer la collaboration entre les acteurs culturels en développant des projets de mutualisation et de coopération ;
- Renforcer l'innovation en culture par un soutien accru à l'audace et à la prise de risque, notamment par le numérique ;
- Renforcer la reconnaissance de la Ville de Laval comme leader culturel dynamique et contribuer à faire de la région une destination culturelle attrayante et inspirante ;
- Développer une stratégie de positionnement de la muséologie scientifique à l'échelle nationale ;
- Soutenir les stratégies de promotion, de rayonnement et de valorisation de la région qui s'appuient sur les richesses et les acteurs culturels de son territoire ;
- Soutenir le développement d'un pôle culturel phare à portée internationale au cœur du centre-ville de Laval ;
- Déployer les infrastructures culturelles stratégiquement sur l'ensemble du territoire ;
- Déployer des activités culturelles dans les secteurs ciblés par une démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI).

2.3 Bilan des activités par priorité d'intervention en matière de développement social

Pour la Municipalité, le développement social est un ensemble de processus et de contributions d'une variété d'acteurs visant l'amélioration des conditions de vie et le développement des milieux de vie ainsi que du potentiel des personnes et des communautés.

2.3.1 - Priorité : Soutien à la concertation locale et régionale

Le SCLSDS accompagne et soutient les concertations régionales et locales dans un objectif de cohésion sociale et culturelle ainsi que de cohérence des actions. Il considère également les concertations comme des lieux privilégiés de consultation formelle et informelle dans la perspective d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens de Laval.

2.3.1.1- Soutien aux démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI)

Axées autour d'une concertation locale et régionale engagée, les démarches de RUI visent la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions et du cadre de vie des citoyennes et des citoyens. En effet, depuis 2012, la Ville de Laval a soutenu trois démarches de RUI dans les secteurs de Chomedey, de Place Saint-Martin/Domaine Renaud et de Pont-Viau dans le cadre du Fonds d'initiatives et de rayonnement de la métropole (FIRM). Plus récemment, la Ville de Laval a conclu une entente de trois ans avec le MAMH en vue de réaliser le développement et la consolidation du soutien offert aux démarches de RUI à Laval (742 500 \$ pour 2018-2021) par le biais du programme FIRM. Cette entente comporte un fonds de 189 000 \$ provenant du FDT. En 2019-2020, le financement des concertations de RUI a été prolongé jusqu'au 31 mars 2022 par le biais de l'Entente sectorielle en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour la région de Laval 2019-2022.

La prolongation du soutien aux concertations de RUI permet d'appuyer leur mobilisation et la mise en œuvre d'une planification triennale concertée au sein des secteurs ciblés. Au cours de l'année 2019-2020, les concertations de RUI ont actualisé leurs plans d'action en y intégrant les résultats de la mise à jour des données sociodémographiques de leur territoire et ont priorisé l'élaboration de projets concertés structurants. Un accompagnement du SCLSDS leur a été offert afin d'appuyer ces démarches, notamment par le développement d'outils relatifs à l'élaboration de plans d'action et de planifications stratégiques.

Soucieuse d'offrir un accompagnement adéquat qui répond aux besoins de formation et de perfectionnement des communautés locales, en 2019-2020, la Division du développement social du SCLSDS a poursuivi la mise en œuvre d'une communauté de pratique auprès des concertations de RUI en se penchant sur la question du développement économique et de l'employabilité dans les secteurs ciblés.

Afin de se doter d'une vision municipale intégrée et favorisant une implication accrue des services municipaux, le SCLSDS développe un cadre d'intervention municipal en matière de RUI. Cette année, pour donner suite à une démarche de parangonnage menée auprès d'autres municipalités et à un exercice de consultation des concertations de RUI, une tournée des services de la Ville de Laval impliqués avec les RUI a été effectuée. L'objectif était d'établir les lignes directrices de collaboration interservice pour l'élaboration du cadre d'intervention. Dans ce contexte, un comité interservice a aussi été mis en place pour suivre le processus et soutenir l'intervention municipale concertée en matière de RUI.

Finalement, une analyse réalisée en collaboration avec d'autres services municipaux, dont le Service de l'urbanisme, a été entamée afin d'évaluer le potentiel de trois nouvelles démarches de RUI, de les implanter dans les quartiers Saint-Vincent-de-Paul, Laval-Ouest/Fabreville-Ouest et Saint-François et d'en établir les territoires. La finalisation du cadre d'intervention en matière de RUI permettra de déterminer la mise en œuvre de futures RUI.

2.3.1.2 - Coordination et suivi des travaux de la Table régionale en immigration, diversité culturelle et inclusion de Laval

La Table régionale en immigration, diversité culturelle et inclusion de Laval (TRIDIL) est une instance de concertation coordonnée par la Ville de Laval dont le mandat consiste, entre autres, à :

- Contribuer à l'atteinte des objectifs régionaux en matière d'immigration et de diversité culturelle ;
- Assurer une veille active en matière d'immigration, d'inclusion et de participation des personnes immigrantes dans la région de Laval ;
- Définir les enjeux prioritaires sur les questions liées à l'immigration ;
- Contribuer au renforcement d'une communauté dynamique, inclusive et accueillante à Laval.

- La Table est composée de 18 membres issus de 15 organisations et institutions différentes.

Au cours de l'année, les travaux de la TRIDIL ont porté notamment sur la réalisation du bilan de l'Entente Programme Mobilisation-Diversité (PMD) (Volet 1 – Municipalités) 2017-2019 conclue entre la Ville de Laval et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), sur l'amorce des travaux concernant la mise en œuvre et le suivi de Convention d'aide financière Programme Mobilisation-Diversité (PMD) 2019-2020 ainsi que sur le bilan du Plan d'action régional en immigration 2017-2019 (voir page 11).

Les membres de la TRIDIL ont par ailleurs été sollicités dans la réalisation du Cadre de référence en immigration et en diversité culturelle de Laval. Ils ont à cet effet participé aux ateliers thématiques pour l'identification des enjeux et ont contribué à l'élaboration du Portrait statistique de la population immigrante de la région de Laval, lequel a été dévoilé en octobre dernier.

Soulignons également que la TRIDIL a réalisé des activités de veille stratégique et informationnelle qui portent sur des études statistiques et qualitatives, des pratiques et des politiques en matière d'immigration, de relations interculturelles et d'inclusion.

Les liens de collaboration et l'arrimage avec les travaux du Comité terrain pour l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes et réfugiées à Laval ont été maintenus, entre autres au chapitre de l'identification des enjeux spécifiques dans le continuum des services offerts aux personnes immigrantes. Les membres de la TRIDIL ont également mené des réflexions quant à l'intégration culturelle et économique des personnes immigrantes dans le cadre des travaux d'élaboration du PDCRL et de la mise en œuvre du programme Interconnexion Laval par la Chambre de commerce et d'industrie de Laval (CCIL).

2.3.1.3 - Comité terrain pour l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes et réfugiées à Laval

La Ville de Laval coordonne avec le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval le Comité terrain pour l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes et réfugiées à Laval depuis sa création en 2016.

Ce comité est composé de 19 membres issus de 17 organisations, dont 4 organisations institutionnelles et 13 organismes communautaires de première ligne offrant des services aux personnes immigrantes et réfugiées.

En 2019-2020, l'une des actions du Comité, comme stipulé dans le Plan d'action régional en immigration, diversité culturelle et inclusion 2017-2019, a été de travailler à l'actualisation de son mandat, qui se décline comme suit :

- Susciter la mobilisation des acteurs et agir collectivement pour faciliter la pleine participation des personnes immigrantes au développement de la société ;
- Partager l'expertise, les bonnes pratiques et les connaissances des milieux en matière d'immigration, de diversité et de relations interculturelles afin de soutenir les intervenantes et les intervenants terrain ;
- Identifier les enjeux spécifiques dans le continuum des services offerts aux nouveaux arrivants ;
- Mettre en œuvre des pistes d'action contribuant à la résolution de problématiques qui constituent des obstacles systémiques à l'intégration socioéconomique des personnes immigrantes ;
- Guider les décideurs politiques et administratifs quant aux solutions à mettre en place pour soutenir l'action des partenaires au niveau local et régional.

En outre, les membres du Comité ont préparé un bilan de leurs travaux ainsi qu'un plan de travail 2019-2020 incluant l'identification des projets et les modalités de mise en œuvre suivant un exercice de priorisation des pistes d'action, le tout en concordance avec le Plan d'action régional en immigration, diversité culturelle et inclusion de Laval 2017-2019. Deux initiatives, à l'étape d'exploration et portées par deux équipes projet, ont été choisies : l'intégration d'un volet interculturel aux activités ou événements et la tenue d'une journée régionale d'échanges sur les enjeux de l'immigration et les relations interculturelles. Le Comité a poursuivi la diffusion des *Parcours types des nouveaux arrivants à Laval*, dont l'un des objectifs est d'améliorer les connaissances des intervenantes et des intervenants sur les processus d'intégration selon les catégories d'immigration.

Afin de tenir compte de la transversalité des enjeux touchant l'intégration des personnes immigrantes, les travaux du Comité terrain ont permis de renforcer le partenariat et la collaboration avec d'autres partenaires et instances de concertation à Laval. Cela s'est traduit par des rencontres thématiques autour d'enjeux touchant l'intégration des personnes immigrantes et les relations interculturelles lors desquelles des personnes-ressources ont pu échanger avec les membres du Comité. Ensemble, ils ont pu dégager des pistes de collaboration.

Finalement, le Comité terrain a participé aux ateliers thématiques pour l'élaboration du Cadre de référence en immigration et en diversité culturelle de Laval.

2.3.1.4 - Alliance pour la solidarité

La mise en œuvre de l'Alliance pour la solidarité dans la région de Laval, la table régionale de lutte contre la pauvreté, est coordonnée par la Ville de Laval, qui agit comme mandataire et fiduciaire de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2018-2023.

Pour assurer l'atteinte des objectifs de cette entente, un plan de travail a été élaboré. Celui-ci s'appuie sur l'ensemble des travaux de la Politique régionale de développement social (PRDS) de Laval dans une optique plus spécifique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le plan de travail a été approuvé par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) le 13 juin 2019. De plus, afin de maximiser l'impact sur le plan de la lutte contre la pauvreté sur le territoire de Laval, l'Entente sectorielle en matière de pauvreté a été conclue avec le MAMH, la Ville de Laval et le CISSS de Laval (voir page 13).

Soulignons que le plan de travail de l'Alliance pour la solidarité fait écho aux enjeux régionaux prioritaires par l'ensemble des actrices et des acteurs du développement social et, de ce fait, propose des pratiques innovantes répondant aux besoins spécifiques de Laval en matière de lutte contre la pauvreté.

Pour appuyer le comité régional en matière de lutte contre la pauvreté, le comité de coordination de l'Alliance a comme mandat de suivre la mise en œuvre des projets soutenus dans le cadre de l'Entente sectorielle en matière de pauvreté et du plan d'action de l'Alliance de lutte contre la pauvreté, de faire des recommandations au mandataire, d'assurer le suivi et l'évaluation des travaux des cellules de travail et de planifier la mise en œuvre du plan de travail, notamment en accompagnant les promoteurs.

2.3.2 - Priorité : Développement social

2.3.2.1 - Politique régionale de développement social (PRDS)

Le plan d'action de la PRDS a été adopté à l'automne 2019. Depuis, les 32 membres du comité de pilotage, issus de 26 organisations différentes, ont poursuivi les travaux afin d'en assurer la mise en œuvre et de se doter d'une structure de gouvernance pour faire le suivi de la Politique.

2.3.2.1.1 - Plan d'action de la PRDS

Le plan d'action comprend près de 50 actions concertées et multipartenariales issues des 11 objectifs de la PRDS, priorisés par les membres du comité de pilotage. Afin d'en assurer la mise en œuvre, des ententes ont été signées avec la Fondation Lucie et André Chagnon, le MAMH, le CISSS de Laval et la Ville de Laval (voir page 13). Certains outils de travail ont également été développés par le comité de coordination et d'autres sont en cours d'élaboration. Présentement, un canevas de plan de travail, un guide et un formulaire de demande de soutien financier ont été mis à la disposition des partenaires. Ces outils ont pour objectif de guider les travaux des cellules de travail qui se mobiliseront autour des actions identifiées dans le plan d'action.

2.3.2.1.2 - Gouvernance régionale partagée (transitoire) des fonds

Pour soutenir les actions en matière de développement social à Laval, plusieurs ententes ont été conclues par la Ville de Laval, et ce, en adéquation avec les différentes planifications régionales. Afin de se doter d'une vision régionale, un seul comité régional composé des différents bailleurs de fonds des différentes ententes et de représentants des milieux communautaires et philanthropiques assure les mandats des différents comités de gestion des ententes, soit :

- Veiller à la mise en œuvre des plans d'action ;
- Assumer un rôle stratégique ;
- Gérer les ententes de manière générale, planifier leur déploiement et définir leurs orientations ;
- Recevoir les projets analysés par le sous-comité d'analyse (appuyé par un sous-comité d'analyse) et faire les recommandations au comité exécutif de la Ville de Laval.

Ce comité est composé des partenaires suivants :

- Centraide du Grand Montréal
- CISSS de Laval
- Commission scolaire de Laval (CSDL)
- Corporation de développement communautaire (CDC) de Laval
- Direction régionale de Laval et des Laurentides du MAMH
- Direction régionale de Services Québec de Laval
- Direction régionale de Laval, des Laurentides et de Lanaudière du MIFI
- Office municipal d'habitation (OMH) de Laval
- Regroupement des organismes de promotion des personnes handicapées de Laval (ROPPHL)
- Table de concertation de Laval en condition féminine (TCLCF)
- Ville de Laval

Le comité régional est coordonné par la Division du développement social du SCLSDS, qui gère les différentes ententes et les fonds de la Municipalité en matière de développement social. Au cours de l'année 2019-2020, le comité régional a recommandé 22 projets pour un total de 1 404 861 \$ dans le cadre d'un appel de projets combinant plusieurs fonds en matière d'immigration et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : le Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, le Programme Mobilisation-Diversité, le FARR, le FDT et le Fonds Place-du-Souvenir.

2.3.3.1 - Projets soutenus par le FDT en développement social

2.3.3.1.1 - Soutien à l'offre de service en sécurité alimentaire et mise en place d'une stratégie de pérennisation et de viabilité financière - Au Panier de Chomedey (subvention)

Au Panier de Chomedey est un organisme qui propose une épicerie solidaire dans un secteur défavorisé du quartier Chomedey. Suivant un modèle d'économie sociale, il répond à des besoins en matière de sécurité alimentaire dans ce secteur. L'organisme s'étant développé rapidement, plusieurs facteurs l'ont récemment fragilisé. Dans ces conditions, pour s'assurer qu'Au Panier de Chomedey maintient ses services essentiels d'épicerie et de dépannage alimentaire, un soutien financier lui a été accordé pour qu'il puisse engager une firme experte qui l'accompagne dans la mise en place d'une stratégie de pérennisation et de viabilité financière. De plus, un comité de suivi composé des représentants de l'organisme, du CISSS de Laval et de la Ville de Laval a été mis en place. À la suite de plusieurs rencontres et d'un travail d'analyse, un diagnostic organisationnel a été déposé. Ce dernier, en plus de révéler des enjeux de développement, a confirmé la pertinence de l'organisme et de ses services.

Tableau des projets soutenus dans le cadre du FDT				
Nom du projet	Nom de l'organisme	Montant accordé	Coût total	Nombre d'emplois créés
<i>Soutien à l'offre de service en sécurité alimentaire et mise en place d'une stratégie de pérennisation et de viabilité financière (Au Panier de Chomedey)</i>	Au Panier de Chomedey	32 336 \$	116 533 \$	0
TOTAL		32 336 \$	116 533 \$	0

2.3.3.1.2 - Étude d'impact Val-Martin - Société de développement communautaire de Montréal - contrat de service

Un projet de revitalisation des immeubles locatifs dans le secteur Val-Martin dans le quartier Chomedey est en cours. Il comprend la construction et la rénovation de centaines de logements sociaux et abordables ainsi que l'implantation d'un nouveau centre communautaire. En 2019-2020, afin d'assurer une planification territoriale harmonieuse, un comité de travail composé d'organismes communautaires du milieu, du CISSS de Laval et de la Ville de Laval a entrepris de veiller à la réalisation et au suivi d'une étude visant à déterminer les besoins selon l'offre de services dans ce secteur. La première phase de l'étude a été réalisée par le Centre d'écologie urbaine de Montréal pour un montant initialement prévu de 22 053 \$ dont 13 232 \$ a été versé. Les travaux des autres phases de l'étude sont en cours et devraient se terminer au printemps 2021.

2.3.4 - Ententes en matière de développement social

Afin de mettre en œuvre les priorités régionales en matière de développement social, la Ville de Laval gère de nombreuses ententes.

2.3.4.1 - Entente Programme Mobilisation-Diversité (Volet 1 – Municipalités)

L'Entente Programme Mobilisation-Diversité (Volet 1 – Municipalités) en matière d'immigration conclue entre la Ville de Laval et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), pour la période 2017-2019, se terminait le 31 mars 2019.

Le bilan de cette entente découle des travaux du comité de gestion de celle-ci ainsi que du soutien et de l'accompagnement offert par la Municipalité aux partenaires. Au total, 26 projets ont été soutenus, pour un total de 433 076 \$, ce qui a généré des investissements de 937 476 \$, démontrant du même coup l'effet de levier des travaux inhérents à cette entente.

Les résultats des projets soutenus sont les suivants :

- La mobilisation des partenaires et la concertation multisectorielle en matière d'immigration et de diversité culturelle favorisent la réalisation d'activités de réseautage, d'échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les différents acteurs pour une meilleure intégration sociale, économique et culturelle des personnes immigrantes ;
- La société d'accueil et les intervenantes et les intervenants des diverses organisations lavalloises sont informés et sensibilisés à l'accueil et à l'intégration des populations issues de l'immigration et des personnes réfugiées ;
- La population de Laval est sensibilisée à l'apport de l'immigration, elle reconnaît et valorise la contribution des Lavalloises et Lavallois de toutes origines au développement de son territoire, elle reconnaît la diversité ethnoculturelle et elle favorise le développement de relations interculturelles harmonieuses ;
- Les pratiques de médiation interculturelle ou de gestion de la diversité sont encouragées et les initiatives visant à contrer les préjugés, la discrimination, l'intimidation et le racisme sont déployées sur le territoire lavallois.

2.3.4.2 - Convention d'aide financière Programme Mobilisation-Diversité

La convention d'aide financière dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité 2019-2020 a été conclue entre la Ville de Laval et le MIFI pour une durée d'un an allant du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020. Le montant total de cette entente est de 500 000 \$, dont une contribution de 250 000 \$ de la Ville de Laval à travers le FDT et en prestation de services.

Cette entente a pour objectifs de :

- Accroître la capacité des collectivités à attirer des personnes immigrantes afin de favoriser leur établissement durable hors de la région métropolitaine de Montréal ;
- Faciliter, par l'adaptation des politiques, des programmes et des services, l'édification de collectivités encore plus accueillantes et inclusives ;
- Créer ou renforcer les conditions permettant aux collectivités de prendre en compte l'apport de la diversité et de l'immigration dans les enjeux liés à leur développement ;
- Soutenir les engagements des municipalités et de leurs partenaires à l'égard des personnes admises pour des motifs de protection ou pour des considérations humanitaires ;
- Valoriser la diversité ainsi que la reconnaissance du caractère pluriel de la société québécoise ;
- Multiplier les occasions de rencontres interculturelles et le développement des compétences interculturelles des Québécoises et des Québécois de toutes les origines ;

- Prévenir et contrer les préjugés, la discrimination, l'intimidation et le racisme, en prêtant une attention particulière aux personnes vulnérables à diverses formes de discrimination ;
- Encourager le renforcement des compétences interculturelles pour le personnel œuvrant dans les organismes financés dans le cadre du programme.

Au cours de l'année, les principaux travaux en vue de la mise en œuvre de l'Entente ont été ceux nécessaires à la réalisation du processus d'appel de projets combiné en développement social – immigration et lutte contre la pauvreté mis en place à l'automne 2019. Au terme de ce processus, 10 projets ont été soutenus pour un total de 325 000 \$.

2.3.4.3 - Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Laval 2018-2021

Au cours de l'année 2018-2019, la Ville de Laval a conclu l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, d'une durée de trois ans, avec le Secrétariat à la condition féminine (SCF) pour des investissements totalisant 330 000 \$, dont 105 000 \$ provenant du FDT.

Cette entente poursuit les objectifs généraux suivants :

- Réduire les inégalités persistantes et préoccupantes entre les femmes et les hommes ;
- Agir en ayant la préoccupation de considérer l'ensemble des femmes tout en tenant compte de la dimension intersectionnelle ;
- Mobiliser les femmes et les hommes pour qu'ensemble, ils fassent progresser l'égalité de fait, et ce, dans tous les milieux et dans toutes les régions.

L'Entente vise également les objectifs spécifiques suivants :

- Favoriser le déploiement régional de l'analyse intersectionnelle et différenciée selon les sexes (ADS+) ;
- Assurer la prise en compte de l'ADS+ dans les actions de la Ville et de ses partenaires qui découleront de la PRDS ;
- Développer des mesures adaptées aux besoins spécifiques des femmes de la région ;
- Mettre en place des projets visant l'amélioration des conditions de vie des femmes ;
- Promouvoir des modèles et des comportements égalitaires ;
- Accroître la participation des femmes dans les lieux décisionnels.

2.3.4.3.1 - Plan d'action en matière d'égalité

Afin de mettre en œuvre les orientations de l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, un plan d'action régional a été rédigé avec les partenaires régionaux. Trois projets identifiés dans le plan d'action sont d'ailleurs en cours : Femmes et pouvoir et Développement de la Maison Marie-Maguerite de la TCLCF et Accessibilité aux transports adaptés de l'Association lavalloise pour le transport adapté.

2.3.4.4 - Entente sectorielle en matière de soutien au secteur Val-Martin et aux secteurs défavorisés 2019-2024

L'année 2019-2020 a également été le moment de la ratification de l'Entente sectorielle en matière de soutien au secteur Val-Martin et aux secteurs défavorisés 2019-2024 par la Ville de Laval, Centraide du Grand Montréal et le MAMH. Cette entente de cinq ans, soit de février 2020 à la fin mars 2024, est dotée d'un fonds de 805 640 \$ comprenant une contribution de la Ville de Laval de 402 820 \$ via le FDT. Elle vise principalement à documenter les besoins du secteur Val-Martin et d'autres secteurs défavorisés de Laval et les impacts sur leur développement de même qu'à mettre en œuvre des actions et à déployer des services.

Au cours de l'année, les travaux relatifs à cette entente ont visé sa négociation et sa ratification. Les actions visant la réalisation des objectifs ciblés suivront au cours de 2020-2021.

2.3.4.5 - Entente sectorielle pour la mise en œuvre de la Politique régionale de développement social (PRDS) 2019-2022

L'Entente sectorielle pour la mise en œuvre de la Politique régionale de développement social (PRDS) 2019-2022 a également été signée en 2019-2020 par la Ville de Laval, le CISSS de Laval et le MAMH. Totalisant 6 055 000 \$, avec un investissement de 200 000 \$ par la Ville de Laval via le FDT, cette entente est entrée en vigueur en octobre 2019 et prendra fin le 31 mars 2022. Les objectifs de cette entente sont de :

Soutenir les initiatives issues du plan d'action de la PRDS, en cohérence avec les six orientations de la PRDS :

1. Favoriser le développement de quartiers à l'échelle humaine contribuant au mieux-être des personnes ;
 2. Reconnaître et développer la capacité d'agir des personnes ;
 3. Soutenir l'intégration et l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité ou à risque de l'être ;
 4. Stimuler la vitalité sociale et le développement économique socialement responsable ;
 5. Stimuler la création et voir au maintien de milieux de vie sécuritaires et favorables à la santé et au bien-être des personnes ;
 6. S'assurer de l'adaptation et de la cohérence entre les politiques publiques et la PRDS.
- Intégrer l'ADS+ à l'ensemble des étapes de mise en œuvre de la PRDS ;
 - Produire et partager des connaissances, des analyses et des veilles sur la réalité des territoires lavallois, sur les dynamiques et enjeux locaux, sur le potentiel de développement des communautés ainsi que sur les enjeux de réalisation des actions ;
 - Élaborer un plan d'évaluation visant l'appréciation de la mise en œuvre de la démarche, de son plan d'action et de sa structure de gouvernance.

Cette année, le comité directeur de cette entente a tenu deux rencontres afin de planifier la mise en œuvre du plan d'action de la PRDS et de veiller à l'affichage d'un poste pour une ressource dédiée à la coordination et à la mise en œuvre de l'Entente.

2.3.4.6 - Entente sectorielle en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour la région de Laval 2019-2022

Ratifiée par la Ville de Laval, le CISSS de Laval et le MAMH, l'Entente sectorielle en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour la région de Laval 2019-2022 a pris effet en octobre 2019 et se terminera le 31 mars 2022. Les investissements de 3 806 625 \$ sont issus de divers fonds, dont le FQIS, le FIRM ainsi que 140 780 \$ provenant du FDT via la Ville de Laval, en plus de sommes du FARR et du CISSS de Laval.

Cette entente a pour objectif de :

- Déployer des initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en concordance avec le plan d'action régional de l'Alliance pour la solidarité de la région de Laval (2018-2022) ;
- Favoriser le déploiement des démarches de RUI et leur rayonnement ;
- Favoriser la concertation intersectorielle dans l'atteinte de solutions communes en matière d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté ;
- Contribuer à l'élaboration et au déploiement d'une stratégie lavalloise de développement de quartiers à l'échelle humaine afin de contribuer au mieux-être des personnes.

Dans le cadre de la gouvernance régionale transitoire des fonds, les membres du comité directeur et de l'Alliance pour la solidarité de la région de Laval ont collaboré étroitement pour les réalisations de leurs mandats respectifs pour la durée de l'Entente. Ainsi, ils ont tenu trois rencontres au cours de l'année 2019-2020 dont les objectifs étaient de mettre en œuvre un appel de projets, de recommander des projets soumis par le milieu aux élus et aux élus et d'embaucher une ressource dédiée à la coordination et à l'actualisation de l'Entente. Un total de 15 projets ont été soutenus par le biais de cette entente, dont 12 dans le cadre de l'appel de projets combiné.

3- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'équipe du Service du développement économique de la Ville de Laval accompagne les entrepreneurs et les entreprises dans la réalisation et l'implantation de leurs projets, et ce, en facilitant la collaboration entre tous les partenaires du territoire. Cette action concertée favorise la synergie et le succès des entrepreneurs et des entreprises qui choisissent Laval.

Le Service de développement économique utilise les objets suivants du FDT :

- La promotion de l'entrepreneuriat et le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise ;
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental ;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement.

3.1 Priorités d'interventions

En 2019-2020, l'équipe du service a offert son soutien aux entreprises lavalloises en multipliant ses interventions dans le milieu et en développant diverses initiatives avec de nombreux partenaires socioéconomiques. Les actions du service sont déployées selon cinq priorités d'intervention :

- Priorité 1 : Favoriser le développement de l'entrepreneuriat à Laval en offrant, notamment, un accompagnement stratégique et un soutien sectoriel aux entreprises.
- Priorité 2 : Offrir un soutien financier pour stimuler la création et l'expansion d'entreprises à Laval.
- Priorité 3 : Contribuer à la concertation régionale visant à promouvoir et à développer l'entrepreneuriat à Laval.
- Priorité 4 : Favoriser le développement d'un écosystème innovant en soutenant la création de *startups*, de vitrines technologiques, d'incubateurs et d'accélérateurs, de hubs et d'autres organismes voués à l'innovation.
- Priorité 5 : Réaliser des actions structurantes spécifiques aux parcs et zones industriels ainsi qu'aux secteurs commerciaux.

Les employés du service, dont les salaires sont admissibles au FDT, ont travaillé à mettre en place des projets en cohésion avec les priorités 1 à 4.

3.1.1 - Priorité 1 : Favoriser le développement de l'entrepreneuriat à Laval en offrant, notamment, un accompagnement stratégique et un soutien sectoriel aux entreprises

3.1.1.1 - L'accompagnement stratégique : un important levier

L'accompagnement stratégique est un important levier pour l'implantation, le développement et la pérennité des entreprises. Au cours de la dernière année, l'équipe en place, qui possède une expertise multisectorielle, a poursuivi et renforcé son accompagnement auprès des entrepreneurs et des entreprises sur le territoire, et ce, aux différents stades de leur évolution.

3.1.1.2 - Services-conseils aux entreprises

Les objectifs sont de faciliter la création et la croissance des projets ayant le meilleur potentiel, de développer les compétences entrepreneuriales et de créer de la valeur par l'entremise de formations, de services-conseils et de programmes.

Le service propose des programmes d'aide financière adaptés aux projets, dont le Fonds des jeunes promoteurs (FJP) et le Fonds d'économie sociale (FES) (voir les détails sous la priorité 2).

3.1.1.3 - Formation et événements

Dans le but d'augmenter la fréquence des rencontres entre entrepreneurs et partenaires régionaux, le Service du développement économique organise une multitude de formations, d'activités de réseautage et d'événements sur des thèmes variés.

Activité	Nombre d'événements	Nombre de participants
Formation	11	96
Séance d'information	14	145
Midi-Réseau	4	108
Demande d'information – accueil	838 appels et 99 demandes en personne	

3.1.1.4 - Activité de formation Laval TechUP

Quatre experts en cybersécurité ont rencontré 40 participants provenant de 35 entreprises ou organismes lors d'une conférence sur la protection des données à l'ère des systèmes connectés. Les participants ont été sensibilisés à l'importance de développer une stratégie efficace de gestion des données et à faire de la cybersécurité une priorité au sein de leur organisation et de leur stratégie de virage numérique.

3.1.1.5 - Forum immobilier 2019

Le 7 novembre 2019, plus de 350 personnes ont participé à la 5^e édition du Forum immobilier de Laval. Le Forum offrait une programmation variée et étoffée incluant à la fois des présentations techniques et pratiques pour les constructeurs et promoteurs immobiliers, le lancement du Prix d'excellence en design urbain ainsi que des panels mettant en valeur des projets immobiliers.

3.1.2 - Priorité 2 : Offrir un soutien financier pour stimuler la création et l'expansion d'entreprises à Laval

3.1.2.1 - Le Fonds d'économie sociale (FES)

Doté d'une enveloppe de 233 260 \$ en 2019-2020 du FDT, le FES est offert pour la création d'entreprises ou de coopératives et pour des projets d'économie sociale. Il propose une aide financière ainsi que du soutien technique aux projets admissibles afin de favoriser le développement de l'offre ou de contribuer au rayonnement de l'économie sociale à Laval.

FONDS D'ÉCONOMIE SOCIALE

INVESTISSEMENTS GÉNÉRÉS	ENTREPRISES SOUTENUES	ENTREPRISES EN CRÉATION	ENTREPRISES EN CROISSANCE	EMPLOIS CRÉÉS
841 799 \$	13	5	8	22

3.1.2.2 - Le Fonds des jeunes promoteurs (FJP)

En 2019-2020, des subventions de l'ordre de 179 500 \$ ont été octroyées par le FJP, qui a pour objectif d'aider les entrepreneurs de 18 à 35 ans à créer une entreprise, à en acquérir une ou à en prendre la relève. L'aide financière se compose de deux volets : une aide au démarrage, variant de 6 000 \$ à 10 000 \$ par promoteur, pour un maximum de 25 000 \$ par entreprise, et un remboursement des frais de formation pour un maximum de 1 500 \$ par promoteur, jusqu'à

concurrence de 3 000 \$ par entreprise. De plus, un soutien technique et un accompagnement sont offerts à tous les bénéficiaires du FJP.

FONDS DES JEUNES PROMOTEURS

INVESTISSEMENTS GÉNÉRÉS	ENTREPRISES CRÉÉES	ENTREPRENEURS SOUTENUS	ENTREPRISES EN CROISSANCE	EMPLOIS CRÉÉS
2 387 025 \$	4	10	s. o.	51

3.1.3 - Priorité 3 : Contribuer à la concertation régionale visant à promouvoir et à développer l'entrepreneuriat à Laval

Afin de soutenir l'entrepreneuriat lavallois et de contribuer à l'effervescence de l'économie régionale, le Service du développement économique développe et entretient des liens avec une grande variété de partenaires socioéconomiques situés sur le territoire. De nombreux projets et initiatives sont issus de ces partenariats. Voici un aperçu des actions du service en matière de partenariats et de concertation.

3.1.3.1 - Comité des partenaires en entrepreneuriat de Laval (CPEL)

Le CPEL regroupe 60 organismes offrant des services en entrepreneuriat sur le territoire de Laval. L'objectif du comité est d'assurer la mobilisation du milieu afin de mieux travailler ensemble pour améliorer le dynamisme entrepreneurial à Laval. Les interventions sont axées sur la veille, la coordination d'activités, la diffusion d'informations et la valorisation de l'entrepreneuriat.

3.1.3.2 - Table d'action en entrepreneuriat de Laval (TAEL)

Créée et soutenue par le MEI, la TAEL réunit des entrepreneurs et les principaux partenaires d'affaires régionaux dans le but de dynamiser le mouvement entrepreneurial sur l'ensemble du territoire. Au cours de l'année 2019-2020, Laval a participé à huit rencontres et à plusieurs sous-comités de réflexion favorisant le développement de l'entrepreneuriat à Laval.

3.1.3.3 - Dévoilement des lauréats du 21^e Défi OSEntreprendre

Le Défi OSEntreprendre est un grand mouvement québécois qui fait rayonner les initiatives entrepreneuriales des jeunes du primaire jusqu'à l'université. Il se déploie et s'enracine aux échelons local, régional et national.

La troisième édition d'OSE Laval a eu lieu le 3 mai 2019. C'est devant près de 500 personnes du milieu scolaire et des affaires que la Ville de Laval, à titre de responsable régional, a dévoilé les lauréats de cette 21^e édition du Défi OSEntreprendre. Au cours de la journée, ce sont 19 lauréats des catégories officielles du concours qui ont été dévoilés (9 dans le volet Création d'entreprise et 10 dans le volet Entrepreneuriat étudiant). Lors de la finale nationale, 2 de ces 19 lauréats se sont distingués, et une entreprise lavalloise, *O'Citrus*, a en plus décroché le Prix coup de cœur – Entrepreneuriat féminin.

3.1.3.4 - Cellule mentorat Laval – Réseau M

Le Réseau mentorat travaille étroitement avec le Service du développement économique de Laval et collabore avec une quinzaine de partenaires stratégiques sur le territoire, se positionnant comme un acteur incontournable de l'écosystème entrepreneurial de Laval. La cellule compte 30 mentores et mentors et 85 mentorées et mentorés. En 2019-2020, il a offert sans frais du mentorat à tous les finalistes et lauréats d'OSEntreprendre.

3.1.4 - Priorité 4 : Favoriser le développement d'un écosystème innovant en soutenant la création de startups, de vitrines technologiques, d'incubateurs et d'accélérateurs, de hubs et d'autres organismes voués à l'innovation

3.1.4.1 - Centre québécois d'innovation en biotechnologie (CQIB)

Le CQIB est un incubateur proposant des laboratoires et équipements ainsi que de l'accompagnement aux jeunes entreprises en sciences de la vie et en technologies de la santé (SVTS). Depuis sa création en 1995, il a accompagné 80 entreprises, générant ainsi près de 2000 emplois directs. La Ville de Laval appuie le CQIB sous diverses formes depuis ses débuts et l'équipe de conseillers du Service du développement économique accompagne ces entreprises dans leurs démarches.

3.1.4.2 - Troisième édition du Forum innovation commerce

Près d'une centaine de personnes, des commerçants, des gens d'affaires et des partenaires, ont participé à la troisième édition du Forum innovation commerce de Laval, tenu le 14 mai 2019. Cet événement, dont l'objectif était de propulser les détaillants dans l'univers du numérique, est une initiative conjointe de la Ville de Laval et du Conseil québécois du commerce de détail (CQCD), avec le soutien du MEI, d'Investissement Québec, de la CCIL, du Collège Montmorency, de Cominar et de RBC Groupe Financier.

3.1.5 - Priorité 5 : Réaliser des actions structurantes spécifiques aux parcs et zones industriels ainsi qu'aux secteurs commerciaux

Pour cette priorité d'intervention, aucune action n'a été réalisée pour l'année 2019-2020 dans le cadre du FDT.

Bilan financier du Fonds de développement des territoires 2019-2020

PRODUITS

FDT 2019-2020

Développement économique	1 019 143 \$
Développement culturel et social	1 041 958 \$
Intérêts au 31 mars 2020	69 446 \$
Revenus reportés 18-19	1 740 665 \$
TOTAL PRODUITS	<u>3 871 212 \$</u>

CHARGES

	Engagé	Versé	Solde à verser
Salaires - Développement économique - Priorités 1 à 4	42 173 \$	42 173 \$	0 \$
Soutien à l'entreprise et à l'entrepreneuriat - Développement économique			
Priorité 1 -Favoriser le développement de l'entrepreneuriat à Laval en offrant, notamment, un accompagnement stratégique et un soutien sectoriel aux entreprises	80 000 \$	80 000 \$	0 \$
Priorité 2 - Offrir un soutien financier pour stimuler la création et l'expansion d'entreprises à Laval	412 760 \$	292 635 \$	120 125 \$
Soutien aux projets structurants - culture et développement social			
Priorité 5 - Développement social	45 567 \$	42 334 \$	3 233 \$
Priorité 6 - Développement culturel	30 000 \$	25 500 \$	4 500 \$
Priorité 7 - Développement de pôles d'animation en muséologie scientifique	20 500 \$	17 425 \$	3 075 \$
Ententes sectorielles - culture et développement social			
Priorité 5 - Développement social	883 600 \$	0 \$	883 600 \$
Priorité 6 - Développement culturel -	1 400 000 \$	148 425 \$	1 251 575 \$
Versements sur engagements antérieurs		450 135 \$	
Sommes non engagés			956 612 \$
TOTAL CHARGES	<u>2 914 600 \$</u>	<u>1 098 627 \$</u>	<u>3 222 720 \$</u>

5- LISTE DES ENTENTES SECTORIELLES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL AVEC LES MINISTÈRES

Priorité d'intervention	Titre de l'entente	Ministère principal	Autre(s) signataire(s)	Date de début	Date de fin	Coût total	FDT engagé	FDT versé	Nombre d'emplois estimés créés ou maintenus
8- Soutien à la concertation locale et régionale	Protocole d'entente Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM) - Réaliser le développement et la consolidation du soutien offert aux démarches de revitalisation urbaine intégrée à Laval	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Ville de Laval	2018-04-01	2021-03-31	2 227 500 \$	189 000 \$	179 550 \$	3
5-développement social	Entente sectorielle en matière de soutien au secteur Val-Martin et aux secteurs défavorisés 2019-2024	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Ville de Laval, Centraide	2020-02-15	2024-03-31	805 640 \$	402 820 \$	0 \$	0
5-développement social	Entente Programme Mobilisation-Diversité (Volet 1 – Municipalités)	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Ville de Laval	2017-04-01	2019-03-31	1 000 000 \$	275 567 \$	256 357 \$	0
5-développement social	Convention d'aide financière Programme Mobilisation-Diversité	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration	Ville de Laval	2019-10-01	2020-09-31	325 000 \$	140 000 \$	0 \$	0
6-développement culturel	Entente sectorielle pour la mise en oeuvre du Plan de développement culturel de la région de Laval 2019-2022	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Ville de Laval	2019-10-11	2022-03-31	2 800 000 \$	1 400 000 \$	148 425 \$	2
5-développement social	Entente sectorielle pour la mise en oeuvre de la Politique régionale de développement social de Laval 2019-2022	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Ville de Laval, Centre de santé et de services sociaux de Laval	2019-10-11	2022-03-31	6 055 000 \$	200 000 \$	0 \$	0
5-développement social	Entente sectorielle en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour la région de Laval 2019-2022	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Ville de Laval, Centre de santé et de services sociaux de Laval	2019-10-11	2022-03-31	3 806 625 \$	140 780 \$	0 \$	1
5-développement social	Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Laval 2018-2021	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Ville de Laval	2018-03-25	2021-03-31	330 000 \$	105 000 \$	0 \$	0

6- LISTE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES PRIVÉES ET AUX ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE

Priorité d'intervention	Nom du bénéficiaire	Type de bénéficiaire	Type d'aide	Titre du projet, du contrat ou du mandat	Date début	Sommes engagées		Date fin	Sommes réelles versées		Nb emplois estimés créés et maintenus (personne/année)
						Coût total	Contribution FDT		Coût total	Contribution FDT	
2	Gary Hayrabedian	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Application d'assistance routièreFJP-2019-001	2019-2020	558 100,00	11 500,00		558 100,00	10 000,00	7,0
2	Corinne Karam	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Design d'intérieurFJP-2019-002	2019-2020	16 400,00	7 500,00		16 400,00	6 000,00	2,0
2	Ulises Martinez	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	UNITE DE PRODUCTION DE CHAMPIGNIONFJP-2019-003	2019-2020	75 000,00	11 500,00		75 000,00	10 185,00	2,0
2	Kym Béglise	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	ACTIVITES SPECIALES DE GYMNASTIQUE ET MOTRICITEFJP-2019-004	2019-2020	15 450,00	7 500,00		15 450,00	6 000,00	1,0
2	François Gélinas	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Plateforme numérique de gestion opérationnelle pour services de garde FJP-2019-005	2019-2020	23 093,00	11 500,00		23 093,00	10 865,00	2,0
2	Wided Hasnaoui/Fehmi Jaafar	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Service de marketing web et cybersécuritéFJP 2019-006-1FJP 2019-006-2	2019-2020	52 000,00	23 000,00		52 000,00	20 000,00	2,0
2	Konthea Meng	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Fabrication de Tofu FJP 2019-009-1	2019-2020	228 675,00	11 500,00		228 675,00	10 000,00	3,0
2	Assia Ibnoun	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Collation végétalienne (boules d'énergie)FJP-2019-008	2019-2020	35 000,00	11 500,00		35 000,00	10 000,00	2,0
2	Simon Jean-François/Sopheia Lann	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Usinage de piècesFJP-2019-010-1FJP-2019-010-2	2019-2020	314 557,00	23 000,00		314 557,00	20 000,00	3,0
2	Olivier Long-Locas	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Gestion de campagnes publicitairesFJP-2019-011	2019-2020	45 000,00	7 500,00		45 000,00	6 325,00	1,0
2	Ali Belayachi	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Isolation de cellules primairesFJP-2019-012	2019-2020	163 000,00	11 500,00		163 000,00	10 000,00	3,0
2	Patrick Labelle/Jonathan Poitras	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Centre d'escaladeFJP-2019-013-1FJP-2019-013-2	2019-2020	820 000,00	23 000,00		820 000,00	20 000,00	20,0
2	Irina Borodin	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Production de pleurottes en conteneursFJP-2020-001	2019-2020	25 750,00	11 500,00		25 750,00	10 000,00	2,0
2	Nour El Mohri	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Consultation E-commerceFJP-2020-002	2019-2020	15 000,00	7 500,00		15 000,00	6 000,00	1,0
2	CENTRE SCAMA	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	POPOTE ROULANTE FES 2019-003	2019-2020	62 500,00	30 000,00	2019-2020	62 500,00	30 000,00	4,0
2	LOISIR RENAUD COURSOL	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	PLANIFICATION STRATEGIQUE FES 2019-004	2019-2020	10 263,00	5 000,00	2019-2020	10 263,00	5 000,00	0,0
2	FOOD HUB ALIMENTAIRE	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	ETUDE DE FAISABILITE FE 2019-006	2019-2020	18 700,00	9 960,00	2019-2020	18 700,00	9 960,00	0,0
2	ASSOCIATION RESIDENTS CHAMPFLEURY	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	PLANIFICATION STRATEGIQUE FES 2019-006	2019-2020	12 417,00	5 000,00	2019-2020	12 417,00	5 000,00	0,0
2	COOP DE SOLODARITE LAVAL/DIAPASON JEUNESSE	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	ETUDE DE FAISABILITE FE 2019-007	2019-2020	13 350,00	10 000,00		13 350,00	5 000,00	3,0
2	LOISIR RENAUD COURSOL	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	CENTRE DE SPORTS ET LOISIRS FES-2019-008	2019-2020	51 427,00	30 000,00	2019-2020	51 427,00	30 000,00	3,0
2	GROUPE PROMO SANTE LAVAL	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	ETUDE DE FAISABILITE FES 2019-009	2019-2020	11 650,00	9 300,00	2019-2020	11 650,00	9 300,00	0,0
2	TCLCF - HEBERGEMENT POUR FEMMES	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	ETUDE DE FAISABILITE FES 2019-010	2019-2020	5 700,00	4 500,00	2019-2020	5 700,00	3 000,00	0,0
2	IULE - RECYCLAGE	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	ETUDE DE FAISABILITE FES 2019-011	2019-2020	11 650,00	10 000,00		11 650,00	5 000,00	0,0
2	Ferme Jeunes aux travail	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	DEMARAGE FES 2019-012	2019-2020	368 500,00	50 000,00		368 500,00	25 000,00	0,0
2	PARTAGE HUMANITAIRE	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	ETUDES DE FAISABILITE FES 2020-001	2019-2020	13 682,00	10 000,00		13 682,00	5 000,00	2,0
2	ATMPRQ INC	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	NOUVEAU PROJET D'ES FES 2020-002	2019-2020	250 000,00	50 000,00	2019-2020	250 000,00	0,00	2,0
2	PAS A PATTES ET CIE	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	REINTEGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE	2019-2020	11 960,00	9 500,00	2019-2020	11 960,00	5 000,00	5,0